

## Les propositions CGT pour financer la protection sociale.

### Financer de bonnes retraites, c'est possible !

La meilleure méthode c'est **d'augmenter les salaires** ! Non seulement, cela relancerait la consommation et donc l'économie, mais cela augmenterait également le volume de cotisations salariales collectées. On entrerait dans un **cercle vertueux**.

L'application de **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 5,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale (source CNAV).

Développer **l'emploi stable et qualifié**, plutôt que la précarité, rapporterait 1 milliard d'euros par tranche de 100.000 jeunes diplômés embauchés en CDI. L'instauration d'un malus sur les emplois précaires rapporterait 10 milliards d'euros.

**En augmentant le taux de cotisation** de 0,2 à 0,4 point par an, on assure de fait la pérennité du système : cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs.

**Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales patronales** rapporterait 20 milliards d'euros.

**Moduler le taux de cotisation** en fonction de la masse salariale et des choix de gestion de l'entreprise comparée à la valeur ajoutée qu'elle crée, afin de préserver les petits commerces et les petites entreprises.

Alors que notre économie bat des records en matière de distribution des dividendes, **taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an.

Une politique résolument tournée vers **l'emploi**, les salaires, permettrait **d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale** pour financer les retraites.

**Notre système actuel par répartition doit, certes, être amélioré pour prendre en compte la diversité et l'évolution du monde du travail actuel, mais à qui fera-t-on croire que ce qui a été créé à la Libération, dans un pays ravagé et ruiné par la guerre, devrait se traduire par une régression sociale dans la France d'aujourd'hui ?**

**Il existe d'autres choix que ceux que les financiers veulent nous imposer.**



[Vous pouvez retrouver l'ensemble des tracts sur le Facebook de la CGT UL Pau Banlieue.](#)

**Pour maîtriser notre avenir, nous ne pouvons en rester là.  
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Courriel : .....@..... Age : .....  
Profession : ..... Entreprise : .....

Union Locale CGT de PAU - 49 Avenue Dufau 64 000 PAU  
Tél : 05 59 27 89 77 union.locale.cgtpau@wanadoo.fr



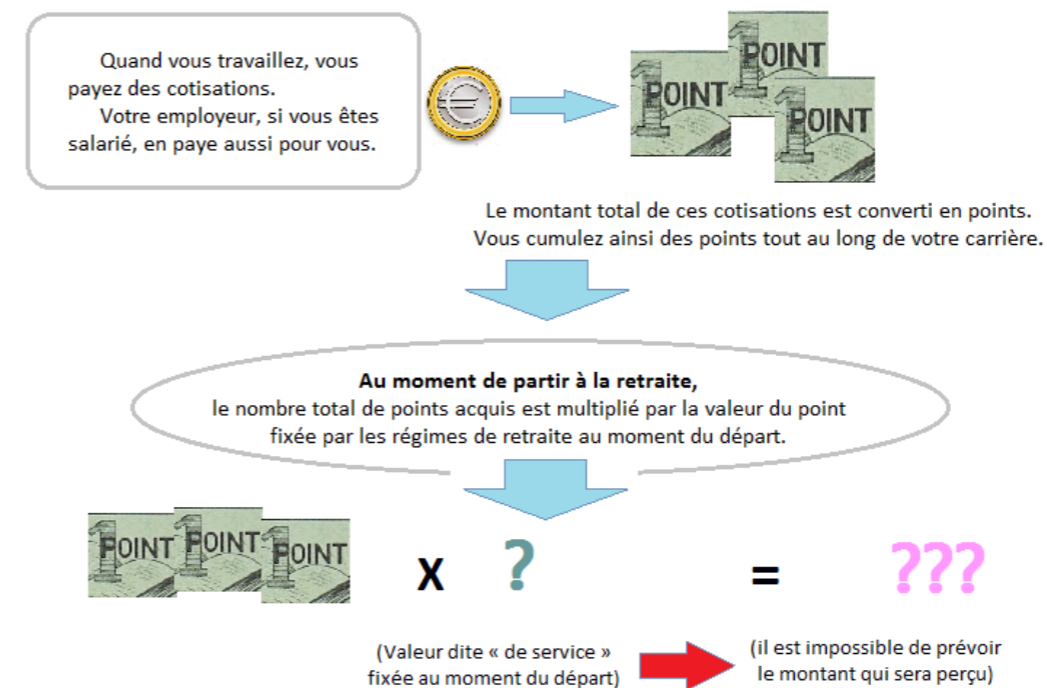
## Info CGT N° 5 La retraite par points (1<sup>ère</sup> partie)

### RETRAITE PAR POINTS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Prenons l'exemple d'un salarié du privé :

Le système de retraite actuel, pour les salariés du privé, combine :

- ① - une **pension de base**, versée par la par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). La retraite de base est à « **prestation définie** » : elle **garantit un taux** de remplacement du salaire si vous avez cotisé le nombre de trimestre requis (50% « du salaire annuel moyen » des 25 meilleures années).
- ② une **pension complémentaire**, versée par l'AGIRC-ARRCO. La retraite complémentaire, déjà à **points**, est à « **cotisation définie** » :



**SYSTEME DE LA  
RETRAITE PAR POINTS**  
**RETRAITE A COTISATION  
DEFINIE**

Et depuis l'accord du 17 novembre 2017 relatif au régime unique complémentaire, signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, la valeur de service peut baisser.

### Précarité, inégalités et opacité

Le système voulu par le Gouvernement ne permet de prévoir ni le montant de sa pension, ni l'âge auquel il sera possible de prendre sa retraite.

Le **niveau de pension de quasiment tous les salariés** baissera car les pensions dépendront d'un calcul sur **l'ensemble de la carrière et plus sur les 25 meilleures années (dans le privé) ou les 6 derniers mois (dans le public)**, comme c'est le cas avec le système actuel. Ainsi les premiers salaires, souvent bas, et toutes les périodes de galère impacteraient le montant des pensions de retraite. Enfin, en plus en plus de la condition de points, s'ajoute une condition de durée de cotisation évolutive elle-aussi...

## Le financement

**La composante essentielle d'un système de retraite, quel qu'il soit, est le montant des ressources que l'on y consacre.**

Les propositions du gouvernement en matière de financement du régime par point ne permettent pas de financer les retraites futures au niveau actuel. Les pensions vont baisser dans le futur pour les raisons suivantes :

### ● Un blocage budgétaire

Le gouvernement a affiché la couleur depuis le début : **la part de la richesse consacrée aux retraites restera bloquée sous le seuil des 14 % du Produit Intérieur Brut (PIB).**

C'est une règle d'or (article 1 de la loi organique).

Or, il y aura beaucoup plus de retraités dans les années à venir (de 16 millions en 2018, ils vont passer à 22 millions autour de 2050 selon les projections du Conseil d'Orientation des Retraites).

Ainsi, plus de monde devra partager le même gâteau, les parts seront donc plus petites pour chacun...

### ● Baisses et exonérations de cotisations sociales

Les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2018, 2019 et encore en 2020 ont augmenté massivement les exonérations de cotisations sociales (suppression des cotisations salariales assurance-maladie et assurance chômage, exonération des heures supplémentaires, transformation du CICE en exonération de cotisations sociales, ...).

Les exonérations sans aucune compensation par l'Etat, génèrent les déficits annoncés pour les années à venir et permettent au gouvernement, en plus, de justifier sa réforme.

### ● Emploi

La généralisation de la précarité et des temps partiels a un impact sur le montant des cotisations et amplifie le manque à gagner pour le système de retraite.

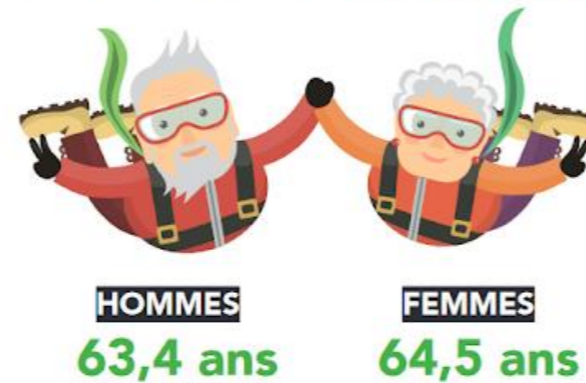
Entre 1971 et 1991 les cotisations retraites ont augmenté en moyenne de 0,4 point par an.

Un tel effort de financement est possible. Il a déjà été fait par le passé, de surcroît au cours d'une période de crise économique (consécutives au 1<sup>er</sup> choc pétrolier), décrite dans l'histoire comme la période des « 30 piteuses » par opposition aux « 30 glorieuses » années d'après-guerre.

## Les conditions d'âge

En 2018, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, s'élevait en France à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes.

### Espérance de vie en bonne santé



Or, **pour toucher une retraite pleine, il faudra à la fois avoir atteint l'âge d'équilibre et avoir cotisé suffisamment longtemps.** Compte tenu des déclarations précédentes du gouvernement, cet âge minimal devrait atteindre 64 ans en 2027 et 65 ans en 2037.

D'où une difficulté de plus en plus grande d'obtenir une retraite sans décote... et d'en profiter en bonne santé !

Avec un système par point, il n'y a plus de référence « âge / annuités / montant de pension ». C'est le nombre de points et la valeur de service qui définissent l'âge de départ. Les futurs retraités seront obligés de travailler beaucoup plus longtemps pour pouvoir prétendre à un montant de retraite décent.

Ce sera surtout le cas des salariés à faible revenu (qui souvent ont eu des carrières longues et des travaux pénibles) et aux carrières morcelées.

Les femmes seront particulièrement touchées (temps partiel, salaire inférieur aux hommes, précarité...).



En augmentant l'âge de départ à la retraite, les postes de travail ne sont pas libérés, d'où une augmentation du nombre de chômeurs.

Les arrêts maladie des plus de 60 ans sont en forte hausse et de plus en plus long (76 jours en moyenne), ce qui impacte les comptes de l'assurance maladie.

Le gouvernement envisage d'augmenter le nombre de jours de carence pour compenser cette dépense.

## Le nombre d'année de travail requis

Le nombre d'annuités pour avoir une retraite à taux plein est de plus en plus difficile à atteindre (**il sera de 43 ans pour les salariés nés à partir de 1975**).

Selon Eurostat (organisme qui produit les statistiques officielles pour l'Union Européenne), en 2016, un Européen, âgé de 15 ans, pouvait en moyenne espérer avoir une **vie active de 35,6 ans** et de 35 ans en France.

Le choix de 37,5 annuités en vigueur avant les différentes réformes était donc le plus adapté aux réalités de vie actives possibles.

Le rapport Delevoye prévoit, une durée de travail d'au moins 43 ans et un minimum de 600 SMIC horaire pour valider une année dans le cadre du minimum de retraite.

Avec cette disposition, **un grand nombre de salariés ne pourront jamais atteindre le nombre d'années requis pour pouvoir prétendre au minimum retraite** (85 % du SMIC net pour une carrière complète) mis en valeur dans les discours du Gouvernement.

Le gouvernement promettait une retraite minimale de 1.000 euros pour tous, inférieure au seuil de pauvreté. Finalement ce sera seulement pour les carrières complètes.

Le gouvernement assume totalement de créer des retraites pauvres en masse!

Si ceux qui ont eu une carrière interrompue ne peuvent même pas toucher une pension à la hauteur du seuil de pauvreté, à quoi doivent s'attendre les travailleurs précaires ?

## Le contre-modèle suédois

Près de 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans vivaient en Suède sous le seuil de pauvreté en 2017, selon Eurostat, soit plus du double qu'en France ! C'est l'une des conséquences majeures de la mise en place d'un système de retraites à points en Suède il y a déjà plus de vingt ans.

C'est encore l'ex-Premier ministre Göran Persson qui en parle le mieux : « Nous avons le meilleur système de retraites au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses. »